

Communauté de Communes du Nogentais
 9 Rue de l'Étape au Vin - BP 2
 10401 NOGENT-SUR-SEINE Cedex



L'accompagnement

Vous souhaitez vous renseigner sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ?

L'équipe d'URBAM CONSEIL se tient à votre disposition



Anaïs CARQUIN
 03.52.30.00.01
 aube@urbam.fr

OU

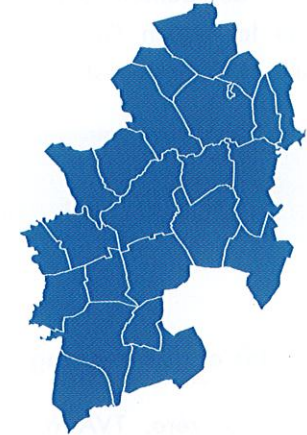
Lors des permanences de 11h00 à 13h00 :

- ▶ un lundi par mois sans rendez-vous à l'Espace Heude Maccagno Place d'Armes à Nogent-sur-Seine
- ▶ un jeudi par mois sur rendez-vous à Pont-sur-Seine, Traînel ou Villenauxe-la-Grande en alternance

Vous pouvez retrouver le calendrier détaillé des permanences sur le site de la Communauté de Communes du Nogentais* ou affiché en Mairie

* <https://www.ccdunogentais.fr>

POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ



Barbuise, Bouy-sur-Orvin, Courceroy, Ferreux-Quincey, Fontaine-Mâcon, Fontenay-de-Bossery, Gumery, La Louptière-Thénard, Marnay-sur-Seine, Le Mériot, La Motte-Tilly, Montpothier, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, Pont-sur-Seine, Saint-Aubin, Saint-Nicolas-la-Chapelle, La Saulsothe, Soligny-lès-Etangs, Traînel, Villenauxe-la-Grande et La Villeneuve-au-Châtelot

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Du 16 octobre 2023 au 15 octobre 2026

- ▶ Aides financières
- ▶ Conseils techniques
- ▶ Assistance administrative



Qu'est-ce que l'OPAH ?

Des aides financières



De l'Anah*, du Conseil Départemental de l'Aube*, de la Région Grand Est et de la Communauté de Communes du Nogentais

Jusqu'en 2026 : plus de 2 M d'€ de subventions sont réservés pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Nogentais

Des prêts incitatifs et des avantages fiscaux



Eco prêt à taux zéro, TVA à taux réduits, réductions d'impôts pour les propriétaires bailleurs

Un accompagnement gratuit et personnalisé



Par URBAM CONSEIL, opérateur mandaté par la Communauté de Communes : visite, évaluation énergétique, programme de travaux, plan de financement, montage et dépôt des dossiers de demande de subventions et de prêts ...

* Sous conditions pour l'Anah et le Conseil Départemental :

> de ressources pour les propriétaires occupants qui souhaitent rénover leur logement de plus de 15 ans à titre de résidence principale

> de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs

Les travaux

Des subventions pour améliorer la performance énergétique du logement



Des subventions pour l'accessibilité du logement

Des subventions pour réhabiliter un logement très dégradé ou indigne



Ces démarches sont gratuites et ne vous engagent pas
Attention : les devis ne doivent pas être signés et les travaux ne doivent pas avoir commencés avant l'accord des financeurs

Votre projet

Vous envisagez des travaux de réhabilitation et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement financier, technique et administratif. Faites vous connaître !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Courriel :

Téléphone :

Votre projet concerne : Votre résidence principale
 Un logement locatif
 Un logement vacant

Année de construction :

Chauffage actuel :

Dernier revenu fiscal de référence de l'ensemble du foyer :

Adresse du logement concerné par les travaux :

Travaux envisagés :

- Travaux d'isolation (murs, planchers, combles)
- Remplacement du système de chauffage
- Remplacement des fenêtres
- Installation d'une ventilation
- Travaux d'adaptation liés au vieillissement ou au handicap (transformation de la salle de bain, rampe d'accès, monte-escalier, ...)
- Réhabilitation complète

Vous souhaitez être recontacté(e) :

par courriel par téléphone

Vos disponibilités (jours et horaires) :

Vous pouvez également compléter ce questionnaire en ligne en scannant ce QRCode

